

<b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES</b>	
Textes de référence	<p>BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique.</p> <p>BO n°21 du 27 mai 2021 – Circulaire du 19-05-2021 relative à l'organisation et nature des épreuves du CAFIPEMF</p>
Description du poste	<p>Le conseiller pédagogique départemental « enseignement des mathématiques », titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe de la DASEN chargée du 1<sup>er</sup> degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission « enseignement des mathématiques ».</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne. Il est défini et ajusté chaque année en fonction des priorités nationales.</p> <p>Implanté dans les locaux de la DSDEN 94, au sein du pôle 1<sup>er</sup> degré, le conseiller pédagogique départemental « enseignement des mathématiques » contribue par son expertise pédagogique et technique à la mise en œuvre de la politique nationale à l'école.</p> <p>Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'A-DASEN. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p> <p>Le (la) CPD a pour fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de conseiller l'A-DASEN pour le développement de l'enseignement des mathématiques dans le 1<sup>er</sup> degré ;</li> <li>- de participer en relation étroite avec l'IEN en charge de la mission départementale, à l'animation du groupe départemental « mathématiques » et d'accompagner la mise en œuvre du plan Mathématiques ;</li> <li>- de contribuer à la formation continue des professeurs des écoles et des formateurs ;</li> </ul> <p>Missions :</p> <p><i>En relation directe avec l'IEN en charge du dossier,</i></p> <p>Contribuer à la mise en place du pilotage pédagogique en mathématiques.</p> <p>Assurer une veille sur les questions relatives à l'enseignement des mathématiques, soumettre des propositions susceptibles d'améliorer l'offre de service public et s'assurer que l'enseignement des mathématiques contribue à la réalisation du projet d'académie.</p> <p>Suivre au niveau départemental, les dossiers : plan mathématiques, formations de proximité en mathématiques, semaine des mathématiques, actions éducatives fédératrices.</p> <p>Participer à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation au niveau départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• concevoir et organiser des actions de formation continue.</li> <li>• Accompagner les formateurs et les enseignants.</li> <li>• Animer des groupes de travail de CPC afin de produire des documents pédagogiques et didactiques et accompagner les ressources nationales.</li> <li>• Recueillir et/ou produire et diffuser les documents et les informations nécessaires aux formations de proximité.</li> <li>• Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique.</li> </ul> <p>Concourir à la formation CAFIPEMF et à l'accompagnement des candidats.</p> <p>Prendre en charge le suivi de fonctionnaires stagiaires et contractuels.</p> <p>Adapter ses missions aux évolutions de la politique nationale.</p>
Conditions de recevabilité	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles est appréciée.</p>

Compétences particulières liées aux missions	<p>Le conseiller pédagogique départemental enseignement des mathématiques doit être compétent dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif, des processus d'apprentissage, de la pédagogie et didactique des mathématiques ;</li><li>✓ De la formation : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté,</li><li>✓ De la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe,</li><li>✓ De la maîtrise des outils informatiques et espaces numériques de travail (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie, mise en œuvre des formations hybrides).</li></ul>
--	---

**Il est souhaitable, pour le bon fonctionnement du service, que tout conseiller pédagogique reste au moins trois ans sur le même poste.**